



Possibilité de cumul des statuts d'étudiant et de chômeur

Par Visiteur

Monsieur, Madame,

Je suis surveillante à plein temps en lycée(ancien contrat MI/SE) depuis 7 ans tout en poursuivant mes études. A la rentrée scolaire je suis mise en fin de délégation, le contrat étant terminé avec le rectorat. Je suis étudiante en école de restauration d'art dans une école (35h par semaine)pour encore 4 ans. Je passe un DNAP dans deux ans et un diplôme de master de restauration dans 4 ans. Je voulais savoir si je pourrais avoir droit à l'are que le rectorat m'a proposé ?
Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Par Visiteur

Chère madame,

Je suis surveillante à plein temps en lycée(ancien contrat MI/SE) depuis 7 ans tout en poursuivant mes études. A la rentrée scolaire je suis mise en fin de délégation, le contrat étant terminé avec le rectorat. Je suis étudiante en école de restauration d'art dans une école (35h par semaine)pour encore 4 ans. Je passe un DNAP dans deux ans et un diplôme de master de restauration dans 4 ans. Je voulais savoir si je pourrais avoir droit à l'are que le rectorat m'a proposé ?
Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes sentiments respectueux.

Malheureusement non. Les contractuels de la fonction publique bénéficient en effet de l'allocation de retour à l'emploi dans les mêmes conditions qu'un salarié du secteur privé. Mais parmi les conditions d'attributions, il faut être inscrit comme demandeur d'emploi. Or, ce statut n'est pas compatible avec le statut d'étudiant.

Très cordialement.